

demande d'inscription

sejour en Europe

Nom	récente
Adresse mail. Merci de l'écrire très soigneusement Les informations de départ et de séjour vous seront envoyées à l'adresse mail que vous indiquez.	
Classe	Pays Dates
Caractère Personality / Personalidad timide mûr mature / reif s'adapte bien adaptable indépendant fumeur non-fumeur non-smoking	Durée Formule choisie Famille, Résidence ou Collège, Langue & Sport Séjour en famille, et pour un jeune de plus de 14 ans, préférence pour :
Loisirs & sports favoris	Etre le seul francophone
Indications médicales (allergie importante, énurésie, régime alimentaire)	N° de la carre d identite ou du passeport de l'inscrit nécessaire à l'émission d'un billet d'avion
Souhait particulier, ou indication pouvant aider au choix du groupe ou de la famille	Demande de pré/post acheminement Ville de départ demandée
Autorisation de sortie le soir, sans les moniteurs (dans le cadre d'un séjour en famille uniquement) Parents' permission to go out in the evening non oui jusqu'àh la limite est 22h until	Date de réception de cette demande à PRO LINGUA Cadre réservé à PRO LINGUA
Précisions concernant la rubrique «Autorisation de sortie, le soir» Cette rubrique n'a trait qu'aux séjours de groupe en famille en pays anglophones; elle ne concerne donc pas les programmes en résidence ou en collège, dans lesquels les participants ne sortent pas seuls le soir. La question posée est la suivante : en dehors des sorties organisées, prévues au programme, le jeune aura-t-il le droit de sortir le soir, après 19h, seul ou avec des camarades et sans la présence de moniteurs ou d'autres adultes? Pour les jeunes de moins de 15 ans, nous demandons aux parents de ne pas accorder cette autorisation. Pour les jeunes de plus de 15 ans, les autorisations données pour un séjour de vacances ne devraient pas différer de ce qu'elles sont dans la vie courante. Les participants à qui l'autorisation a été accordée doivent savoir qu'il y a des limitations, quel que soit leur âge : 1) Ils ne doivent pas sortir tous les soirs (cela ne serait pas correct vis-à-vis de leur famille-hôte) 2) Ils doivent toujours être de retour avant 22h (ou plus tôt, si la famille-hôte ou les organisateurs le demandent).	conditions de vente (qui figurent dans la brochure ainsi que sur le site de PRO LINGUA) et des conditions tarifaires et je déclare les accepter. Je certifie que l'enfant est en bonne santé et apte à participer à un séjour linguistique comme aux différentes activités proposées. J'autorise, en cas d'urgence, PRO LINGUA ou ses représentants à faire pratiquer toute opération chirurgicale ou tout acte médical nécessaires à la santé de l'enfant. J'autorise, le cas échéant, PRO LINGUA à reproduire dans ses documents d'information des photos ou des vidéos prises durant le séjour et sur lesquelles apparaît mon enfant.
S'agit-il d'un premier séjour linguistique ? oui non non non non non non non non non no	Je verse à PRO LINGUA un acompte de 450 Euros minimum dont le montant sera déduit du prix du séjour. L'acompte est réglé : en ligne par chèque Date et signature du représentant légal
Avez-vous une Assurance couvrant la Responsabilité Civile? Si oui, laquelle (nom & adresse)	Option garantie-annulation (3% du prix) oui non non
N° Sec. Sociale	 Joindre la Fiche sanitaire de liaison. One to One, Two to One, Just Talking: remplir le bulletin spécifique. Ces documents sont disponibles sur le site www.prolingua.fr, rubrique Fiches d'inscription. Si votre demande est faite directement auprès de PRO LINGUA, une confirmation de l'inscription vous sera adressée.
Veuillez nous adresser, avec ce formulaire d'inscription, les documents suivants : - copie d'un bulletin de salaire récent (où figure le code MIN) - copie de votre dernier avis d'imposition, pour le calcul du quotient familial - copie du livret de famille aux pages où figure l'enfant concerné par le séjour.	Si l'inscription transite par une collectivité (CSE, service social) : cachet du service concerné.
Le montant de la participation de la Srias d'Île-de-France vous sera communiqué dans les 72 heures suivant la réception de ces documents. PRO LINGUA Association fondée en 1974 - Immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le n° IM075110033	PLEASE DIAGRAM SECTION RÉGIONALE INTERMINISTÉRIELLE D'ACTION SOCIALE